ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accueil en France du siège de la FIFA

Question écrite n° 22948

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize attire l'attention de Mme la ministre des sports sur le potentiel déménagement du siège de la Fédération internationale de football association (FIFA), basé à Zurich, en Suisse. La Fédération internationale de football association (FIFA) est l'instance dirigeante du football international, qui rassemble 211 associations membres. Actuellement, le siège de la FIFA se trouve à Zurich, en Suisse, où plus de 400 employés issus de 45 pays différents travaillent quotidiennement. Le secrétariat général de la FIFA est chargé de mettre en œuvre les décisions du comité exécutif de la FIFA. Il est également responsable des finances, des relations internationales, ainsi que de l'organisation des compétitions organisées par la FIFA. Pour cela, il est composé de plusieurs divisions, chargées du développement, des compétitions, du football, des finances, de l'économie, des ressources humaines, des services et de la communication. Des discussions informelles auraient eu lieu dernièrement entre le président de la FIFA, M. Gianni Infantino, et le Président de la République, M. Emmanuel Macron, pour tenter d'attirer le siège de la FIFA à Paris, en France. Le retour des bureaux de la FIFA à Paris, où ils étaient situés de sa création en 1904 jusqu'à 1932, aurait un impact économique important pour la capitale française, notamment en matière de création d'emplois, et susciterait un véritable élan populaire en faveur du football. Un tel déménagement permettrait aussi à la France d'asseoir sa position centrale dans l'échiquier du sport mondial et des organisations internationales et de démontrer une nouvelle fois son attractivité sur la scène européenne et internationale. En outre, le football, au même titre que les autres sports, est un vecteur de rayonnement majeur et un socle de développement important pour les territoires. Ainsi, il l'interroge sur les intentions du Gouvernement à ce sujet et sur les moyens qu'il compte mettre en œuvre afin de faire valoir, au niveau national, européen et international, la candidature française pour redevenir le siège de la Fédération internationale de football association (FIFA).

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la France a mis en place une politique ambitieuse en termes d'accueil de grands événements sportifs internationaux (GESI), conscient de l'impact économique, social et sociétal de ces événements qui contribuent au rayonnement de la France et de ses savoir-faire et expertises sur la scène internationale. Dans le cadre d'un éventuel projet de déménagement du siège de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) basée en Suisse, l'opportunité d'accueillir cette organisation rejaillirait de manière importante sur le pays d'accueil, tant en matière d'emploi, de rayonnement à travers le football, mais également en matière de diplomatie sportive. C'est d'ailleurs en ce sens que la France a accueilli le dernier Congrès de la FIFA en juin 2019, au cours duquel des premiers échanges ont eu lieu entre le Président de la République et le Président de la FIFA. A ce titre, le ministère des sports apportera son soutien à une candidature de la France dans l'hypothèse d'un départ de la FIFA du territoire suisse.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Lagleize
Circonscription : Haute-Garonne (2e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE22948

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22948
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Sports
Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 septembre 2019, page 8170
Réponse publiée au JO le : 24 décembre 2019, page 11428